

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2010

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Mlle Emilie BOUILLON, M.ADAM, Mme LEBATARD, Mme MOTTIN, M.LECONTE, Mme BAILHACHE, M.PLINE, , Mme GODARD, Mrs LERECULLEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme Florence BOUILLON, Mrs SIMON, POSTIC, HAREL.

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2009 sur la qualité de l'eau effectuée par le Syndicat des Eaux de LE MOLAY-LITTRY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité celui-ci, permettant de constater que la qualité de l'eau est conforme aux normes.

SYNDICAT DE LA TORTONNE

Monsieur SIMON, Conseiller Municipal et délégué du Syndicat d'Aménagement de la Tortonne a présenté au Conseil Municipal le fonctionnement de cette structure. Le Conseil Municipal accepte par 17 voix et 5 abstentions de modifier l'article 3 des statuts de celui-ci en adoptant la constitution de ce syndicat pour une durée illimitée.

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la caserne des Sapeurs-Pompiers intérieur et extérieur réalisé par le Service Départemental de Secours et d'Incendie (SDIS).

Le SDIS disposant déjà d'une partie du bâtiment (340,80 m² depuis 1999), le Conseil Municipal décide de mettre à disposition l'ensemble de celui-ci, soit 265m² correspondant aux logements) ainsi qu'une partie du parking située devant cet immeuble correspondant à 330 m² et un passage de 79,14 m² pour accéder à l'arrière du bâtiment (le reste du terrain restant communal).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition.

Les crédits nécessaires à cette mise à disposition seront ouverts au budget primitif 2011 : soit en dépenses à l'article 2424 (mise à disposition du SDIS) : 58 281,93 euros et en recettes à l'article 21 318 (constructions autres bâtiments publics) pour le même montant.

AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les amortissements suivants à compter du 1^{er} Janvier 2011 :

- acquisition d'une pompe d'une valeur de 1339,52 euros à amortir sur 5 ans
- réseaux du lotissement la Moignerie d'un montant de 78 054,27 euros à amortir sur 30 ans.

COMMISSION APPEL D'OFFRE

Le Conseil Municipal sera tenu informé, lors du prochain Conseil Municipal, de la décision de la Commission d'appel d'offre concernant la consultation d'entreprises pour les travaux de la nouvelle station d'épuration. Les dossiers sont en cours d'analyse auprès du Cabinet SAUNIER.

D'autre part, la Commission d'appel d'offre a examiné les propositions des assurances AXA, GENERALI et LES MUTUELLES DU MANS pour le renouvellement des contrats d'assurance. Celle-ci charge le Maire de rencontrer ces divers agents afin d'avoir des précisions sur les offres reçues et que celles-ci respectent le cahier des charges demandé.

COMMISSION CENTRE AÉRÉ

La Commission « Centre Aéré » a rencontré les responsables de l'UNCMT afin de réaliser un bilan de l'année 2010 sur le fonctionnement du Centre aéré. Cet organisme se félicite de la participation de la commune dans cette action, permettant de répondre à l'attente des usagers.

Pour l'année 2011, l'UNCMT envisage de modifier ces tarifs en tenant compte du quotient familial et des ressources. Celui-ci espère continuer à travailler avec la collectivité dans les mêmes conditions et de prévoir une réouverture du centre aux vacances de la Toussaint si la demande est suffisante.

COMMISSION MEDIATHEQUE

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le programme de la fin d'année organisée par la Médiathèque et notamment l'organisation du concours de dessin avec la participation des enfants des écoles primaire et maternelle.

La Médiathèque sera fermée du Jeudi 23 Décembre 2010 au soir, et avec une réouverture le mardi 4 Janvier 2011.

Le planning des expositions pour l'année 2011 est en cours d'élaboration. Celui-ci sera arrêté après avoir eu les dates concernant l'exposition « Paul et les autres » que la médiathèque souhaite accueillir.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES

La Commission « Fêtes et Cérémonies » propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de Madame Sylvie GUIGNARD, Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe, responsable de la salle des fêtes en la faisant travailler 35 heures par semaine puisque celle-ci assurera l'entretien du Module. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte d'apporter son aide à l'association des Heures d'Amitiés Molystriennes en installant les tables de la Salle des Fêtes lorsque celle-ci l'utilise, et ce, afin de tenir compte de la moyenne d'âge des membres du bureau. Les Services Techniques devront être informés des dates d'intervention afin de planifier ces interventions.

Par contre, le Conseil Municipal souhaite continuer comme elle le fait actuellement à apporter son aide aux associations avec l'intervention du personnel communal pour la mise en place de leurs diverses manifestations.

COMMISSION LOGEMENT

Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commission logement a rencontré un responsable de LOGI PAYS afin de faire un point sur le parc locatif de cette société sur la commune. Cette visite a permis de se rendre compte des travaux réalisés ou à réaliser sur ces divers logements. Le Conseil Municipal se réjouit de cette installation et souhaite maintenir cette rencontre une fois par trimestre. D'autre part, le Conseil Municipal accepte de réaménager le chemin piétonnier qui part de la Cour Pierre Fosse Raoult et qui permet de rejoindre la résidence Jean Verney et d'accéder ainsi facilement sur la place du Docteur René Verney.

COMMISSION SPORTS

Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commission des sports a étudié les devis de rénovation de la bulle du tennis couvert. Ces travaux sont estimés à 120 000 euros HT ; une aide du Conseil Général pourrait être apportée.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'établir un dossier de demande de subvention pour ces travaux. D'autre part, la commission va engager une réflexion sur les modalités d'aménagement et les aides pouvant être accordées pour le terrain d'entraînement de football, situé à proximité du stade des écoles.

Afin de pouvoir éclairer la piste d'athlétisme située au stade Route de Tournières, le Conseil Municipal n'est pas hostile à la pose de projecteurs sur la tribune et sur le vestiaire.

COMMISSION SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil municipal a pris connaissance par Messieurs BERTIER et CORNEVILLE des travaux réalisés par les Services Techniques.

COMMISSION SECURITE

Monsieur PETRAS, Adjoint Responsable de la sécurité, a présenté au Conseil Municipal les divers aménagements qui ont été réalisés et qui restent à faire sur la commune pour la sécurité.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces décisions qui relèvent de son pouvoir de police peuvent occasionner des gênes pour les riverains, mais que celles-ci ont été prises pour sécuriser ces voies.

Le Conseil Municipal souhaite néanmoins que lorsque la nouvelle signalisation de priorité à droite du croisement de la Route d'Isigny et de la Rue Rétoit sera installée, celle-ci soit suffisamment signalée en rappelant aux usagers que ce carrefour est modifié.

DECISION MODIFICATIVE N°2 : (budget assainissement)

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n°2 suivante sur le budget assainissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : Art.678 (charges exceptionnelles) = -3500 euros

Art.618 (divers) = + 3500 euros

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 26 Novembre 2010